

# UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 20 juin 2023

### 27 votants sur 33 membres

Liste des membres présents ou représentés :

BUE Nicolas  
GLENARD Guillaume  
HELLIO Hugues  
HO-DAC Marion  
SIMON Anne  
ATTARD Jérôme  
BARALLE Pierre-Jean  
DEMAYE-SIMONI Patricia  
DUTOIT Marc  
JENNEQUIN Anne  
LE MARC'HADOUR Tanguy  
MUTELET Valérie  
BODESCOT Michel  
CHOPIN Jean-Marc  
DUPAS Régis  
GRUCHOT Lucie  
BAUDUIN Tanguy  
DUBOIS Emanuel  
DUTECH-THOMAS Maellys  
LECLERC Alicia  
MULLANU Léonard  
NOWECKI Maeva  
JAMIN Philippe  
VAN GOETSENHOVEN  
MASSIAS Nathalie  
DELAHAY Patrick  
DALLOY Mathieu

### **1- Ouverture**

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et président du conseil d'UFR ouvre la séance. Il est 13h45.

Madame le doyen remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

### **2- Points d'information**

#### **a- Confirmation de la venue de Conseil Constitutionnel**

Au titre de ses séances délocalisées, le Conseil Constitutionnel tiendra sur Douai lors de la semaine du 6 novembre 2023 une audience de QPC (questions prioritaires de constitutionnalité) en sachant que la Cour d'appel et la Cour administrative d'appel de Douai se chargeront des aspects organisationnels (date et lieu d'audience...). En revanche, notre antenne se chargera de la gestion du déplacement du conseil Constitutionnel pour le délibéré prévu au sein de notre faculté le vendredi 17 novembre 2023.

#### **b- Mise en place de la plateforme « mon master »**

Madame le doyen tient à remercier Madame LISI, gestionnaire de scolarité, quant à son appui et à son efficacité pour la gestion et la sélection des candidatures via la préforme « monmaster ». Outre les difficultés liées à cette nouvelle application, Madame VASSUEUR-

LAMBRY note une baisse significative du nombre de candidatures reçues. Cela est dû peut-être à une diminution du nombre de vœux (de 15 à 30) possibles.

#### **c- La LCeR (Licence Compétences en Réseau)**

En présence de Madame Cécile CARRA, vice-présidente formation de notre université, une réunion de travail s'est tenue le 3 juin dernier. Il s'agit de mettre en place un référentiel commun tout en donnant à chacune des UFR de l'alliance ( UA , UPJL et ULCO) la possibilité de décliner ses propres maquettes. Il est rappelé que dans le cadre de la LCeR, les enseignements sont organisés autour de BBC (Blocs de connaissances et de compétences)

#### **d- Dialogue de gestion**

Le dialogue de gestion a eu lieu le 16 juin 2023. Il est rappelé que la politique du Président consiste à contenir le financement des heures hors maquettes. D'où l'intégration de la note de synthèse dans la maquette du master 2 JPP pour la prochaine année universitaire. Néanmoins, le Président a donné son accord pour une demande de financement hors maquettes en ce qui concerne la méthodologie de remise à niveau à raison de 20 heures en L2 et autant d'heures en L3. Il en est de même pour la demande relative à la certification des compétences numériques adaptées aux métiers du droit (dispositif pix + droit). Nombre d'heures obtenues : 30h00.

S'agissant du recrutement des enseignants, il faut noter l'arrivée de Monsieur MONGY Aymeric (MCF en sciences politiques), de Monsieur CHAMBON Maxence (professeur en droit public), de Madame Dorothee COUDEVILLE (MAST sur fonds FCU) et de Madame Anne SIMON (professeur en droit pénal).

Mais toute création de poste d'enseignant supplémentaire est exclue. Il est suggéré en effet de développer plutôt l'apprentissage afin de dégager des recettes propres et créer par là même des postes d'enseignants. Dans cette perspective, il convient donc de penser à promouvoir cette filière au sein de notre composante notamment en master droit de l'entreprise en sachant qu'à ce jour, nous avons déjà deux formations d'enseignement qui se déroulent en apprentissage : il s'agit de la licence professionnelle (parcours IRCAJ et ECA) ainsi que du Master 2 DCT.

Il faut également souligner que Madame Hélène DUFFULER, MCF en histoire du droit a obtenu un CRCT d'une année. Mais la demande d'une compensation c'est-à-dire le recrutement d'un MCF contractuel a été refusée. Il a été toutefois concédé un support d'enseignant contractuel à 25% tout en invitant notre composante à examiner à l'avenir attentivement les demandes de CRCT.

S'agissant des BIATSS, Madame LISI Laetitia, gestionnaire de la licence professionnelle, des master 1 et du master 2 DCT a été reconduite dans ses fonctions. Il est rappelé que son support est financé au titre des droits de tirage. Le contrat de Madame ELIAS Marion, gestionnaire L2 est aussi prolongé. Quant à Madame LABALETTE Amandine, Gestionnaire L1, sa situation est liée au jeu des concours. Nous sommes d'ailleurs actuellement en attente des résultats pour ces trois collègues.

A noter que Monsieur MOSSION David, technicien audiovisuel, est actuellement en arrêt de travail. Mais il n'est pas remplacé car il est possible de faire appel en cas de nécessité aux techniciens de l'université d'Artois.

Il a aussi été abordé lors du dialogue de gestions la question concernant les travaux du Restaurant Universitaire. Ce chantier suit progressivement son cours en sachant que toutes les informations utiles ont été remontées au service patrimoine. Enfin, notre composante s'est vue attribuée au titre de l'enveloppe exceptionnelle 115 000 euros afin d'équiper sur le plan audiovisuel différentes salles.

#### **e- Logements étudiants**

Il est indispensable de développer l'offre de logements pour nos étudiants car la pénurie est une réalité. Dans cette perspective, un site sur la ville de Douai a été repéré. Mais à ce stade, aucune démarche concrète n'est encore entreprise.

### **3- Approbation des PV des deux précédents conseils d'UFR**

Les PV du 24 janvier 2023 et du 15 mai 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

#### **4- « Banalisation » d'un créneau dans l'emploi du temps**

Afin d'encourager l'émergence d'une dynamique étudiante et enseignante au sein de notre composante, il est demandé la mise en place d'un temps « banalisé ». Cette demande a fait l'objet de nombreux échanges. Elle a été accueillie favorablement par les membres du conseil d'UFR. Mais la difficulté consiste à dégager un créneau au niveau des emplois du temps. Finalement, il a été décidé de retenir à titre expérimental pour une année le créneau du lundi après-midi de 13h00 à 16h00. Ce temps est ainsi réservé à la vie culturelle, associative et universitaire au sein de la faculté.

#### **5- Modifications des MCC**

L'ensemble des MCC (licences et masters) ont été adoptées avec les modifications proposées. Il est convenu par ailleurs de revoir la mise en forme des MCC des 4 Masters afin d'en faciliter la lecture.

#### **6- L'attribution d'une subvention dans le cadre du concours d'éloquence**

Afin de récompenser les lauréats dans le cadre de la Fête du droit, il est proposé l'attribution de 3 prix :

Premier prix : 500 €

Deuxième prix : 250 €

Troisième prix : 100 €

Les membres du Conseil de L'UFR ont approuvé à l'unanimité ces remises de prix.

#### **7-Création d'une licence professionnelle « mandataire judiciaire à la protection des majeurs »**

Madame le doyen a présenté les grandes lignes de cette licence qui devrait voir le jour en septembre en 2024 selon le principe de l'alternance c'est-à-dire en ayant recours aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Le Conseil d'UFR s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la création de cette licence.

#### **8- Éléments de discussion formulés par Monsieur Hedio**

Ces éléments portent sur 3 points :

Le premier point concerne la communication des documents du Conseil de l'UFR : il est demandé de transmettre dans la mesure du possible et suffisamment à l'avance les documents préparatoires aux décisions du Conseil d'UFR. : Un délai d'une semaine a été retenu. Mais les supports émanant du Conseil d'UFR seront transmis exclusivement à ses membres et aux personnes invitées.

Le deuxième point porte sur l'application de certains articles concernant les statuts de l'UFR. Il est ainsi convenu de soumettre au vote lors du prochain conseil d'UFR la désignation de trois assesseurs.

Le troisième point se rapporte à l'expérimentation de l'hybridation des séances du conseil de l'UFR. Ce point sera également mis à l'ordre du jour lors du prochain conseil d'UFR.

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry

